

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée nationale	Ann. march. publ. Bulletin Officiel Registre du Commerce	DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, Av. A. Benbarek ALGER Tél. : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3200-50 — ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 Dinars	14 Dinars	24 Dinars	20 Dinars	15 Dinars	
Etranger	12 Dinars	20 Dinars	35 Dinars	20 Dinars	28 Dinars	

Le numéro 0,25 dinar. — Numéro des années antérieures : 0,30 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations — Changement d'adresse, ajouter 0,30 dinar.

Tarif des insertions : 2,50 dinars la ligne.

SOMMAIRE

LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 67-1 du 9 janvier 1967 portant mesures de grâce p. 18.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Décret n° 67-2 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre d'Etat chargé des transports, p. 19.

Décret n° 67-3 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'intérieur, p. 21.

Décret 67-4 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des finances et du plan, p. 24.

Décret n° 67-5 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 28.

Décret n° 67-6 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'information, p. 32.

Décret n° 67-7 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 33.

Décret n° 67-8 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'éducation nationale p. 35.

Décret n° 67-9 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la santé publique, p. 39.

Décret n° 67-10 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 43.

Décret n° 67-11 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine, p. 45.

Décret n° 67-12 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 48.

Décret n° 67-13 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du commerce, p. 50.

Décret n° 67-14 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 52.

Décret n° 67-15 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 55.

Décret n° 67-16 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits

ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des habous, p. 57.

Décret n° 67-17 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget des charges communes, p. 59.

Décret n° 67-18 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe des irrigations, p. 62.

Décret n° 67-19 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, p. 63.

LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 67-1 du 9 janvier 1967 portant mesures de grâce.

Le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la justice, garde des sceaux, Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Vu les dossiers de recours en grâce formulés par les intéressés,

Ordonne :

Article 1^{er}. — A l'occasion de l'Aïd-Seghir, les condamnés ci-après désignés, bénéficient des mesures de grâce suivantes :

Remise totale du reste de la peine est faite aux nommés :
Dekal Mohamed et Sicre Marius, tous deux détenus au groupe pénitentiaire d'El Harrach.

Remise totale du reste de la peine est faite au nommé :
Benyelles Sid Ahmed, détenu à la maison centrale de Lambèse.

Remise totale de la peine est faite au nommé :
Benouaret Mohammed Saddek, condamné par arrêt de la cour d'appel de Constantine en date du 25 décembre 1964, à la peine de deux mois d'emprisonnement.

Remise totale du reste de la peine est faite au nommé :
Agueb Sebti, détenu à la maison d'arrêt de Constantine.

Remise totale du reste de la peine est faite au nommé :
Bouda Brahim, détenu à la maison centrale de Berrouaghia.

Remise de peine de six mois d'emprisonnement au nommé :
Khelifa Ahmed, détenu à la maison d'arrêt d'Oran.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Balía Ali, condamné par jugement du tribunal correctionnel d'El Asnam en date du 7 mai 1965, à la peine de 60 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Terkmane Mohamed, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Médéa en date du 21 décembre 1965 à la peine de 50 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Ghafouri Mohamed, condamné par arrêt de la cour d'Alger en date du 23 novembre 1966 à la peine de 90.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Tioui Mohand Ouali, condamné par jugement du tribunal

correctionnel de Béjaïa en date du 9 mars 1965 à la peine de 2.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Hamidouche Amar, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Meknine Ali, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Messaoudi Amar condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Mahfoud Mouloud, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 7.500 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Kahlouche Mohand El Mouloud, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé :
Saaoui Arezki, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 500 DA d'amende.

Remise gracieuse de 300 DA d'amende est faite au nommé
Benzemamouche Belkacem, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Mila en date du 13 mai 1966 à la peine de 500 DA d'amende.

Remise gracieuse de 100 DA d'amende est faite au nommé
Tati Aïssa, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Saïda en date du 25 septembre 1965, à la peine de 200 DA d'amende.

Remise gracieuse de 100 DA d'amende est faite au nommé
Attou Abdelkader, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Saïda en date du 25 septembre 1965 à la peine de 200 DA d'amende.

Art. 2. — Le ministre de la justice, garde des sceaux, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

DECRETS, ARRETES DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Décret n° 67-2 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre d'Etat, chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre d'Etat chargé des transports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.350.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	109.200
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	54.000
31-11	Services extérieurs — Transports terrestres — Rémunérations principales	392.000
31-12	Services extérieurs — Transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	81.000
31-13	Services extérieurs — Transports terrestres — Personnel vacataire et journalier	90.000
31-21	Services extérieurs — Marine marchande — Rémunérations principales ..	1.118.000
31-22	Services extérieurs — Marine marchande — Indemnités et allocations diverses	13.000
31-23	Services extérieurs — Marine marchande — Personnel vacataire et journalier	25.600
31-31	Services extérieurs — Aviation civile — Rémunérations principales	299.000
31-32	Services extérieurs — Aviation civile — Indemnités et allocations diverses	21.600
31-33	Services extérieurs — Aviation civile — Personnel vacataire et journalier	11.000
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	18.000
	Total de la 1ère partie	4.073.400
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	700.000
33-92	Prestations facultatives	4.000
33-93	Securite sociale	190.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	2.500
33-96	Contribution de l'Etat au fonds de retraites des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	168.150
	Total de la 3ème partie	1.064.650

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	135.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	60.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	140.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	85.000
34-05	Administration centrale — Habillement	5.500
34-11	Services extérieurs — Transports terrestres — Remboursement de frais ..	100.000
34-12	Services extérieurs — Transports terrestres — Matériel et mobilier	5.000
34-13	Services extérieurs — Transports terrestres — Fournitures	33.000
34-14	Services extérieurs — Transports terrestres — Charges annexes	30.000
34-15	Services extérieurs — Transports terrestres — Habillement	28.000
34-21	Services extérieurs — Marine marchande — Remboursement de frais ..	60.000
34-22	Services extérieurs — Marine marchande — Matériel et mobilier	220.000
34-23	Services extérieurs — Marine marchande — Fournitures	32.000
34-24	Services extérieurs — Marine marchande — Charges annexes	51.500
34-25	Services extérieurs — Marine marchande — Habillement	17.000
34-26	Services extérieurs — Marine marchande — (Alimentation et cantines) ..	10.000
34-31	Services extérieurs — Aviation civile — Remboursement de frais	7.000
34-32	Services extérieurs — Aviation civile — Matériel et mobilier	25.000
34-33	Services extérieurs — Aviation civile — Fournitures	46.000
34-34	Services extérieurs — Aviation civile — Charges annexes	33.500
34-35	Services extérieurs — Aviation civile — Habillement	1.450
34-91	Parc automobile	289.000
34-92	Loyers	32.000
	Total de la 4ème partie	1.451.950
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	35.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	50.000
	Total de la 5° partie	85.000
	6° Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement aux écoles d'apprentissage maritime	300.000
	Total pour le titre III	6.930.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses	270.000
43-02	Subventions aux centres nationaux d'aviation légère	150.000
	Total de la 3° Partie	420.000
	4° Partie	
	<i>Action économique — Encouragement et interventions</i>	
44-01	Subvention à la S.N.C.F.A.	55.000.000
44-02	Subvention à l'O.G.S.A.	11.000.000
	Total de la 4° Partie	66.000.000
	Total pour le titre IV	66.420.000
	Total pour le ministère d'Etat chargé des transports	73.400.000

Décret n° 67-3 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décède :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre de l'intérieur

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	4.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-05	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Rémunérations principales	118.000
31-06	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Indemnités et allocations diverses	12.000
31-11	Administration préfectorale. — Rémunérations principales	2.800.000
31-12	Administration préfectorale. — Indemnités et allocations diverses.....	300.000
31-21	Administration départementale. — Rémunérations principales.....	24.300.000
31-22	Administration départementale. — Indemnités et allocations diverses..	1.000.000
31-31	Sûreté nationale. — Rémunérations principales	129.521.000
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	18.222.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.660.000
31-35	Sûreté nationale. — Personnel technique et services annexes. — Rémunérations principales	4.398.000
31-36	Sûreté nationale — Personnel technique et services annexes — Indemnités et allocations diverses	576.000
31-41	Protection civile. — Rémunérations principales	927.000
31-42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses.....	30.000
31-43	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	30.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales	6.350.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-61	Centres de formation administrative — Rémunérations principales	720.000
31-62	Centres de formation administrative — Indemnités et allocations diverses	22.000
31-63	Centres de formation administrative — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	75.000

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	320.000
31-94	Rémunérations des fonctionnaires en congé d'expectative	50.000
	Total de la 1 ^{re} Partie	198.431.000
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	29.780.000
33-92	Prestations facultatives	300.000
33-93	Sécurité sociale	5.300.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	200.000
	Total de la 3 ^e Partie	35.580.000
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	150.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	230.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	120.000
34-05	Administration centrale — Habillement	15.000
34-11	Administration préfectorale. — Remboursement de frais	300.000
34-15	Administration préfectorale — Habillement	50.000
34-21	Administration départementale. — Remboursement de frais	780.000
34-25	Administration départementale — Habillement	mémoire
34-31	Sûreté nationale. — Remboursement de frais	3.600.000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	4.095.000
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	1.830.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	1.269.000
34-35	Sûreté nationale — Habillement	6.336.000
34-36	Sûreté nationale — Alimentation	4.536.000
34-41	Protection civile — Remboursement de frais	30.000
34-42	Protection civile — Matériel et mobilier	500.000
34-43	Protection civile — Fournitures	60.000
34-44	Protection civile — Charges annexes	40.000
34-45	Protection civile — Habillement	100.000
34-46	Protection civile — Alimentation	100.000
34-51	Transmissions nationales — Remboursement de frais	200.000
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.000.000
34-53	Transmissions nationales — Fournitures	135.000
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes	3.000.000
34-55	Transmissions nationales — Habillement	20.000
34-56	Transmissions nationales — Alimentation	100.000
34-61	Centres de formation administrative — Remboursement de frais	27.000
34-62	Centres de formation administrative — Matériel et mobilier	50.000
34-63	Centres de formation administrative — Fournitures	50.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-64	Centres de formation administrative — Charges annexes	50.000
34-65	Centres de formation administrative — Habillement	2.400
34-91	Parc automobile	11.073.800
34-92	Loyers	900.000
	Total de la 4^e Partie	40.949.200
	5^e Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparations des immeubles de l'administration centrale ..	25.000
35-91	Entretien et réparations des immeubles des services extérieurs	3.440.000
	Total de la 5^e partie	3.465.000
	6^e Partie	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention de fonctionnement à l'E.N.A.	3.450.000
	Total de la 6^e partie	3.450.000
	7^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Dépenses des élections	mémoire
37-22	Dépenses d'organisation de « l'Achaba »	300.000
37-23	Etat civil	3.000.000
37-31	Sûreté nationale. — Dépenses diverses	1.215.000
	Total de la 7^e Partie	4.515.000
	Total du Titre III.....	286.390.200
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3^eme Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses	3.000.000
	Total de la 3^eme partie	3.000.000
	6^e Partie	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	400.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6^e partie	400.000
	Total du Titre IV	3.400.000
	Total pour le ministère de l'intérieur	289.790.200

Décret n° 67-4 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des finances et du plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des finances et du plan, sont répartis au chapitre conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre des finances et du plan

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN C.A.
	A — SERVICES FINANCIERS	
	Titre III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.190.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	124.510
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.000
31-11	Trésor — Rémunérations principales	6.310.000
31-12	Trésor — Indemnités et allocations diverses	222.000
31-13	Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	84.000
31-21	Douanes — Rémunérations principales	18.770.310
31-22	Douanes — Indemnités et allocations diverses	606.600
31-23	Douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	122.000
31-31	Service des impôts — Rémunérations principales	38.900.000
31-32	Service des impôts — Indemnités et allocations diverses	1.710.000
31-33	Service des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	235.000
31-41	Organisation foncière et cadastre — Rémunérations principales	1.300.000
31-42	Organisation foncière et cadastre — Indemnités et allocations diverses	7.000
31-43	Organisation foncière et cadastre — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	14.700
31-51	Services communs et services divers — Rémunérations principales	2.804.815
31-52	Services communs et services divers — Indemnités et allocations diverses	310.000
31-53	Services communs et services divers — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	440.900
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	200.000
	Total de la 1^{re} Partie	76.368.835
	3^e Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	12 000 000
33-92	Prestations facultatives	5.000
33-93	Sécurité sociale	2.395.000
	Total de la 3^e Partie	14.400.000
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	282 000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	40.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	160.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	40.000
34-05	Administration centrale — Habillement	10.000
34-11	Trésor — Remboursement de frais	100.000
34-12	Trésor — Matériel et mobilier	50.000
34-13	Trésor — Fournitures	150.000
34-14	Trésor — Charges annexes	546.000
34-15	Trésor — Habillement	9.000
34-21	Douanes — Remboursement de frais	350.000
34-22	Douanes — Matériel et mobilier	117.940
34-23	Douanes — Fournitures	100.000
34-24	Douanes — Charges annexes	558.000
34-25	Douanes — Habillement	300.000
34-31	Service des impôts — Remboursement de frais	2.291.580
34-32	Service des impôts — Matériel et mobilier	260.000
34-33	Service des impôts — Fournitures	2.500.000
34-34	Service des impôts — Charges annexes	545.600
34-35	Service des impôts — Habillement	33.100
34-41	Organisation foncière et cadastre — Remboursement de frais	100.000
34-42	Organisation foncière et cadastre — Matériel et mobilier	15.000
34-43	Organisation foncière et cadastre — Fournitures	30.000
34-44	Organisation foncière et cadastre — Charges annexes	21.000
34-45	Organisation foncière et cadastre — Habillement	3.800
34-51	Services communs et services divers — Remboursement de frais	57.000

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-52	Services communs et services divers — Matériel et mobilier	60.000
34-53	Services communs et services divers — Fournitures	387.700
34-54	Services communs et services divers — Charges annexes	3.424.175
34-55	Services communs et services divers — Habillement	2.880
34-62	Service du budget — Matériel et fonctionnement	60.000
34-91	Parc automobile	721.390
34-92	Loyers	540.000
	Total de la 4ème partie	13.866.165
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	5.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	360.000
	Total de la 5ème partie	365.000
	Total pour le ministère des finances et du plan (Services financiers)	105.000.000
	B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Rémunérations principales	2.757 000
31-02	Indemnités et allocations diverses	93.000
31-03	Personnel vacataire et journalier	300.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	mémoire
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
	Total de la 1ère partie	3.170.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	250.000
33-93	Sécurité sociale	120.000
	Total de la 3ème partie	370.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Remboursement de frais	216.000
34-02	Matériel et mobilier	50.000
34-03	Fournitures	380.000
34-04	Charges annexes	65.000
34-05	Habillement	4.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	mémoire
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	mémoire
34-13	Services extérieurs — Fournitures	mémoire
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	mémoire
34-91	Parc automobile	90.000
34-92	Loyers	75.000
	Total de la 4ème partie	880.000
	Total du titre III	4.420.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subventions aux associations coopérant aux activités du plan	5.000
	Total de la 4ème partie	5.000
	Total du titre IV	5.000
	Total pour la direction générale du plan et des études économiques	4.425.000
	Total général pour le ministère des finances et du plan	109.425.000

Décret n° 67-5 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	2.966.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	172.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	270.000
31-11	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Rémunérations principales	7.845.000
31-12	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Indemnités et allocations diverses	93.000
31-13	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	460.000
31-21	Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales	2.479.000
31-22	Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses	60.000
31-23	Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.984.304
31-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales	2.410.000
31-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations diverses	88.000
31-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.150.000
31-41	Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales	1.577.000
31-42	Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses	7.000
31-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales	681.515
31-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses	11.000
31-53	Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-61	Services extérieurs des affaires sociales — Rémunérations principales ..	372.000
31-62	Services extérieurs des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	3.500
31-63	Services extérieurs des affaires sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.000
31-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	11.343.064
31-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses	750.000
31-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	53.050
31-75	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Garde supplétive forestière	10.010.397
31-81	Services extérieurs du génie rural — Rémunérations principales	3.656.000
31-82	Services extérieurs du génie rural — Indemnités et allocations diverses ..	575.000
31-83	Services extérieurs du génie rural — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	1.640.000
31-85	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Rémunérations principales	3.150.000
31-86	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Indemnités et allocations diverses	250.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement du personnel en congé de longue durée	30.000
	Total de la 1ère partie du titre III	55.134.800
	3° Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	5.900.000
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	1.431.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	mémoire
	Total de la 3ème partie du titre III	7.351.000
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	120.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	50.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	175.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	142.000
34-05	Administration centrale — Habillement	13.000
34-11	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Remboursement de frais	516.200
34-12	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Matériel et mobilier	16.000
34-13	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques Fournitures	179.000
34-14	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques Charges annexes	180.000
34-21	Services extérieurs de la production animale — Remboursement de frais	162.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-22	Services extérieurs de la production animale — Matériel et mobilier	623.000
34-23	Services extérieurs de la production animale — Fournitures	64 000
34-24	Services extérieurs de la production animale — Charges annexes	66.000
34-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Remboursement de frais .	30.000
34-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Matériel et mobilier	20.000
34-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Fournitures	144.000
34-34	Services extérieurs de l'orientation agricole — Charges annexes	350.000
34-35	Services extérieurs de l'orientation agricole — Habillement	10.000
34-36	Services extérieurs de l'orientation agricole — Alimentation des élèves et stagiaires	1.200.000
34-41	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Remboursement de frais	12.000
34-42	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Matériel et mobilier	42.000
34-43	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Fournitures	22.000
34-44	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Charges annexes ..	45.000
34-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Remboursement de frais	100.000
34-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Matériel et mobilier ..	30.000
34-53	Services extérieurs de la répression des fraudes — Fournitures	32.000
34-54	Services extérieurs de la répression des fraudes — Charges annexes	24.000
34-55	Services extérieurs de la répression des fraudes — Habillement	mémoire
34-61	Services extérieurs des affaires sociales — Remboursement de frais	40.000
34-62	Services extérieurs des affaires sociales — Matériel et mobilier	1.000
34-63	Services extérieurs des affaires sociales — Fournitures	9.000
34-64	Services extérieurs des affaires sociales — Charges annexes	14.000
34-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais	640.000
34-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	40.000
34-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	219.000
34-74	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes	202.000
34-75	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement	1.000.000
34-81	Services extérieurs du génie rural — Remboursement de frais	471.000
34-82	Services extérieurs du génie rural — Matériel et mobilier :.....	37.000
34-83	Services extérieurs du génie rural — Fournitures	170.000
34-84	Services extérieurs du génie rural — Charges annexes	300.000
34-85	Services extérieurs du génie rural — Habillement	10.000
34-91	Parc automobile	3.300.000
34-92	Loyers	300.000
	Total de la 4ème partie du titre III	11.120.200
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien de l'immeuble	30.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	1.674.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	900.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
35-13	Fonctionnement des pépinières	4.500.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole et du dépôt de Tiaret	350.000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie	498.000
35-16	Entretien des ouvrages d'hydraulique et d'ouvrages divers	500.000
	Total de la 5ème partie du titre III	8.452.000
	6° partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subventions aux établissements publics	2.750.000
	Total de la 6ème partie du titre III	2.750.000
	Total du titre III	84.808.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses	200.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	800.000
43-03	Vulgarisation	300.000
43-31	Orientation agricole — Formation des cadres	200.000
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole	300.000
	Total de la 3ème partie du titre IV	1.800.000
	4° Partie	
	<i>Action économique. — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	32.000
44-12	Lutte antiacridienne	1.850.000
44-22	Lutte contre les maladies animales	1.600.000
44-23	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs ..	5.918.000
44-24	Subventions aux S.A.P. pour travaux et dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des moniteurs des S.A.P.	mémoire
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux	40.000
44-28	Encouragement à la production animale	100.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association ovine algérienne	100.000
44-42	Subventions aux organismes de crédit et de coopération agricole	mémoire
44-71	Exploitations des bois et lièges	mémoire
44-82	Subvention en annuités pour travaux d'égoûts d'alimentation en eau potable et travaux d'hydraulique	mémoire
44-83	Résorption des excédents céréaliers	mémoire
	Total de la 4ème partie du titre IV	9.640.000
	6° Partie	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Prêts et secours exceptionnels aux agriculteurs ou éleveurs victimes de sinistres imprévisibles	mémoire
	Total de la 6ème partie du titre IV	mémoire
	Total du titre IV	11.440.000
	Total pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	96.248.000

Décret n° 67-6 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'information.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan, Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fon-

ctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'information, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre de l'information

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.403.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	156.000
31-03	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	240.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	mémoire
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1ère partie	2.799.000
3ème Partie		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	220.000
33-92	Prestations facultatives	5.000
33-93	Sécurité sociale	130.000
	Total de la 3ème partie	355.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	367.600
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	100.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.350.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	130.000
34-05	Administration centrale — Habillement	3.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	mémoire
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	mémoire
34-13	Services extérieurs — Fournitures	mémoire
34-91	Parc automobile	190.000
34-92	Loyers	8.000
	Total de la 4ème partie	2.148.600
5ème partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Travaux d'entretien des bâtiments	157.400
	Total de la 5ème partie	157.400
	Total pour le titre III	5.480.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3 ^e Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Encouragement aux créations d'ordre culturel	240.000
4ème Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Subvention de fonctionnement à la R.T.A.	16.000.000
44-02	Subvention à l'Agence « Algérie Presse Service »	4.500.000
44-03	Subvention au Théâtre National Algérien	3.800.000
44-04	Aide exceptionnelle à la presse	2.000.000
	Total de la 4ème partie	26.300.000
	Total pour le titre IV	26.540.000
	Total pour le ministère de l'information	32.000.000

Décret n° 67-7 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966

portant loi de finances pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. - Le ministre des finances et du plan et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	900.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	110.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	15.600.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	2.150.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	180.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	9.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	881.000
31-32	Indemnités représentatives de frais dues aux membres des juridictions spéciales	280.000
31-39	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	300.000
	Total de la 1 ^{re} Partie	29.521.000
	3^e Partie	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	6.000.000
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale	1.002.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	20.000
	Total de la 3 ^e partie	7.042.000

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4° Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	80.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	120.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	58.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	120.000
34-05	Administration centrale — Habillement	7.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	350.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	160.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	450.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	650.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	130.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	710.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier	159.300
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	110.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	650.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	500.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	3.250.000
34-32	Cours spéciales — Frais de déplacements	20.000
34-91	Parc automobile	400.000
34-92	Loyers	100.000
	Total de la 4ème partie	8.024.300
	5° Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des bâtiments	50.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des bâtiments	300.000
	Total de la 5ème partie	350.000
	7° Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Frais de justice criminelle	50.000
	Total de la 7ème partie	50.000
	Total pour le titre III	44.987.300
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Complément de bourses de stage des magistrats	20.000
	Total de la 3° Partie	20.000
	Total du titre IV	20.000
	Total pour le ministère de la justice	45.007.300

Décret n° 67-8 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,
Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'éducation nationale, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'éducation nationale

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
Titre III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.075.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	260.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	104.600
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	8.140.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	550.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier	75.000
31-21	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales.	20.120.000
31-22	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations diverses	3.200.000
31-23	Ecole normale supérieure — Rémunérations principales.....	2.560.000
31-24	Ecole normale supérieure — Indemnités et allocations diverses	40.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	106.991.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	3.400.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif ..	29.361.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	714.460
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales ..	317.188.760
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	18.470.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	1.330.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	20.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales ...	549.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	15.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	747.900
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses..	180.000
31-51	Bibliothèque et archives nationales — Rémunérations principales	381.000
31-52	Bibliothèque et archive snationales — Indemnités et allocations di- verses	15.900
31-53	Bibliothèque et archives nationales — Personnel vacataire et jour- nalier	50.000
31-55	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Rémunérations principales	1.608.000
31-56	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Indemnités et allocations diverses	10.000
31-61	Beaux-Arts — Enseignement artistique — Musées et antiquités — Rému- nérations principales	1.270.000
31-62	Beaux-Arts — Enseignement artistique — Musées et antiquités — In- demnités et allocations diverses	100.000
31-63	Beaux-Arts — Antiquités classiques et musulmanes — Personnel vaca- taire et journalier	750.900
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique culturelle ..	mémoire
31-39	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	250.000
Total de la 1 ^{re} partie		523.024.220
3ème Partie		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	36.850.000
33-92	Prestations facultatives	100.000
33-93	Sécurité sociale	14.550.000
Total de la 3 ^{re} partie		51.500.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	170.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.070.000
34-05	Administration centrale — Habillement	7.580
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	3.000.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	100.900
34-13	Administration académique — Fournitures	800.000
34-14	Administration académique — Charges annexes	400.000
34-15	Administration académique — Habillement	mémoire
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	1.450.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-23	Enseignement primaire — Fournitures	mémoire
34-31	Orientation professionnelle — Remboursement de frais	3.000
34-32	Orientation professionnelle — Matériel et mobilier	53.500
34-33	Orientation professionnelle — Fournitures	15.000
34-34	Orientation professionnelle — Charges annexes	15.600
34-41	Alphabétisation — Remboursement de frais	100.000
34-51	Bibliothèques et archives — Remboursement de frais	5.000
34-52	Bibliothèques et archives — Matériel et mobilier	105.000
34-53	Bibliothèques et archives — Fournitures	35.300
34-54	Bibliothèques et archives — Charges annexes	400.000
34-55	Bibliothèques et archives — Habillement	2.500
34-61	Beaux-Arts — Remboursement de frais	15.000
34-62	Beaux-Arts — Matériel et mobilier	106.000
34-63	Beaux-Arts — Fournitures	165.600
34-64	Beaux-Arts — Charges annexes	100.000
34-65	Beaux-Arts — Habillement	15.600
34-91	Parc automobile	340.000
34-92	Loyers	253.000
	Total de la 4^e Partie	9.725.760
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'éducation nationale — Administration centrale	110.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments de l'éducation nationale — Services extérieurs et établissements d'enseignement du second degré ..	3.440.000
35-12	Etablissements d'enseignement primaire — Entretien et réparation des bâtiments scolaires sur les ressources versées par les communes par voie de fonds de concours	mémoire
	Total de la 5^e Partie	3.550.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-21	Etablissements d'enseignement supérieur. — Subventions de fonc- nement et de matériel	4.895.000
36-22	Ecole normale supérieure — Subvention de fonctionnement et de matériel	280.000
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonc- nement et de matériel	9.100.000
36-42	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	245.600
36-43	Institut pédagogique national — Subventions de fonctionnement	2.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
36-49	Centre national d'alphabétisation — Subvention de fonctionnement	1.000.000
36-50	Formation culturelle et professionnelle des enseignants	150.000
36-51	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Subventions de fonctionnement	1.750.000
36-61	Beaux-Arts — Grand Prix — Expositions — Subvention de fonction- nement	- 50.000
	Total de la 6ème Partie	19.470.000
	Total du titre III	607.270.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	54.570.000
43-41	Œuvres complémentaires de l'école	100.000
43-42	Cantines scolaires	18.000.000
	Total de la 3ème Partie	72.670.000
6ème Partie		
<i>Action sociale — assistance et solidarité</i>		
46-21	Œuvres sociales en faveur des étudiants	50.000
	Total de la 6ème partie	50.000
7ème Partie		
<i>Action sociale — Prévoyance</i>		
47-21	Hygiène scolaire et universitaire	10.000
	Total de la 7ème Partie	10.000
	Total du titre IV	72.730.000
	Total pour le ministère de l'éducation nationale	630.000.000

Décret n° 67-9 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la santé publique.

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de la santé publique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{re} Partie		
<i>Personnel-Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.385.500
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	151.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	500.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Rémunérations principales	12.536.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Indemnités et allocations diverses	4.000.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-21	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Rémunérations principales	2.097.000
31-22	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-23	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	454.000
31-31	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Rémunérations principales	878.000
31-32	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Indemnités et allocations diverses	15.000
31-33	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	98.000
31-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Rémunérations principales	245.000
31-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Indemnités et allocations diverses ..	4.000
31-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	80.500
31-51	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Rémunérations principales	750.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-52	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Indemnités et allocations diverses	15.000
31-53	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-61	Ecole des jeunes sourds — Rémunérations principales	239.600
31-62	Ecole des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-63	Ecole des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.000
31-71	Ecoles des aveugles — Rémunérations principales	419.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-73	Ecoles des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	25.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements et indemnités	9.000.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la 1^{re} Partie	34.883.500
	3^e Partie	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales	3.700.000
33-92	Prestations facultatives	mémoire
33-93	Sécurité sociale	930.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	mémoire
	Total de la 3^e Partie	4.630.000
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	160.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	30.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	175.500
34-04	Administration centrale — Charges annexes	77.600
34-05	Administration centrale — Habillement	20.000
34-11	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Remboursement de frais	350.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Matériel et mobilier	15.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Fournitures	65.500
34-14	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Charges annexes	93.000
34-21	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Remboursement de frais	90.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-22	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Matériel technique	70.000
34-23	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Fournitures ..	4.240.000
34-24	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Charges annexes	30.000
34-26	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Alimentation ..	40.000
34-31	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Remboursement de frais	5.000
34-32	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Matériel et mobilier	15.000
34-33	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Fournitures	90.000
34-34	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Charges annexes	10.000
34-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Remboursement de frais	5.000
34-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Matériel et mobilier	5.000
34-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Fournitures	32.000
34-44	Contrôle sanitaire aux frontières — Charges annexes	10.000
34-45	Contrôle sanitaire aux frontières — Habillement	7.000
34-51	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Remboursement de frais	mémoire
34-52	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Matériel et mobilier	mémoire
34-53	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Fournitures	40.000
34-54	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Charges annexes	93.000
34-56	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Alimentation	900.000
34-61	Ecole des jeunes sourds — Remboursement de frais	1.000
34-62	Ecole des jeunes sourds — Matériel et mobilier	7.000
34-63	Ecole des jeunes sourds — Fournitures	10.000
34-64	Ecole des jeunes sourds — Charges annexes	7.000
34-66	Ecole des jeunes sourds — Alimentation	90.000
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	1.000
34-72	Ecoles des aveugles — Matériel et mobilier	12.500
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures	8.000
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes	10.000
34-75	Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	8.000
34-76	Ecoles des aveugles — Alimentation	70.000
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	600.000
34-91	Parc automobile	1.350.000
34-92	Loyers	60.000
Total de la 4 ^e Partie		8.911.500

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	5° Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	20.000
35-02	Entretien des immeubles des services extérieurs	30.000
35-03	Entretien des immeubles de l'Institut Pasteur	10.000
	Total de la 5° Partie	60.000
	6° partie <i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-31	Institut national de la santé publique — Subvention de fonctionnement	850.000
	Total de la 6° Partie	850.000
	Total pour le titre III	49.335.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Etablissements d'enseignement de la santé publique — Bourses	400.000
	Total de la 3° Partie	400.000
	6° Partie <i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Frais d'hospitalisation à la charge de l'Etat	190.000.000
46-02	Fonctionnement de l'assistance médicale gratuite. — Participation de l'Etat	20.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	7.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards infirmes et incurables	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et Allocations diverses	11.000.000
46-06	Subvention aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique	265.000
	Total de la 6° Partie	229.265.000
	7° Partie <i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contribution aux dépenses de l'Institut Pasteur	1.000.000
	Total de la 7° Partie	1.000.000
	Total du Titre IV	230.665.000
	Total pour le ministère de la santé publique	280.000.000

Décret n° 67-16 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,
Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.399.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	90.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	265.000
31-11	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Rémunérations principales	1.011.000
31-12	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Indemnités et allocations diverses	25.000
31-13	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	54.500
31-31	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations pales	270.105
31-32	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses	3.000
31-33	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.900
31-41	Services extérieurs — Centres de repos — Rémunérations principales ..	117.200
31-51	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Rémunérations principales	6.246.000,
31-52	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Indemnités et allocations diverses	47.000
31-53	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.506.600
31-61	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Rémunérations principales	171.960
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	12.735
Total pour la 1ère partie		13.230.000

N° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	2.000.000
33-92	Prestations facultatives	25.000
33-93	Sécurité sociale	400.000
33-95	Œuvres sociales du ministère	mémoire
Total pour la 3ème partie		2.425.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	160.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	35.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	190.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	230.000
34-05	Administration centrale — Habillement	20.000
34-11	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Remboursement de frais	24.500
34-12	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier	50.000
34-13	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Fournitures	25.000
34-14	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudjahidine — Charges annexes	95.000
34-31	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais	7.000
34-32	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier	410.000
34-33	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures	6.000
34-34	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	40.000
34-35	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	3.000
34-41	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais	2.000
34-42	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier	30.000
34-43	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	11.500
34-44	Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes	37.500
34-45	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	mémoire
34-46	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	90.000
34-51	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais	50.000
34-52	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobilier	60.000
34-53	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures ..	395.000
34-54	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes	535.000
34-55	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement ..	900.000
34-56	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation ..	5.480.000
34-61	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Remboursement de frais	1.000
34-62	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Matériel et mobilier	111.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-63	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chausure — Fournitures	2.000
34-64	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chausure — Charges annexes	30.700
34-91	Parc automobile	340.000
34-92	Loyers	65.000
	Total pour la 4ème partie	9.436.000
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	70.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	250.000
	Total pour la 5ème partie	320.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Congrès	20.000
	Total du titre III	25.431.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et à leurs ayants droit	253.000.000
46-02	Remboursement de frais de transports aux anciens moudjahidine	310.000
46-03	Frais de cures thermales	50.000
46-04	Frais et indemnités d'hospitalisation des anciens moudjahidine à l'étranger	60.000
46-05	Subventions aux institutions concernant les anciens moudjahidine	300.000
	Total pour la 6ème partie	253.720.000
	Total pour le titre IV	253.720.000
	Total pour le ministère des anciens moudjahidine	279.151.000

Décret n° 11 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966

portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre de l'industrie et de l'énergie

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	3 357 285
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	560 000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	98 000
31-11	Direction des mines et de la géologie — Rémunérations principales	688 000
31-12	Direction des mines et de la géologie — Indemnités et allocations diverses	74 000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	77 000
31-21	Direction de l'industrie — Rémunérations principales	1 797 913
31-22	Direction de l'industrie — Indemnités et allocations diverses	143 797
31-31	Direction de l'énergie et des carburants. — Rémunérations principales	236 300
31-32	Direction de l'énergie et des carburants. — Indemnités et allocations diverses	17 000
31-41	Direction de l'artisanat — Rémunérations principales	483 000
31-42	Direction de l'artisanat — Indemnités et allocations diverses	42 500
31-51	Formation professionnelle des artisans — Rémunérations principales	317 215
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	435 000
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses	15 000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	45 000
Total de la 1 ^{re} Partie du titre III		8 362 210
3^e Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	1 001 840
33-92	Prestations facultatives	18 000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	187 960
Total de la 3 ^e Partie		1 207 800

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	430.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	98.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	140.000
34-05	Administration centrale — Habillement	16.500
34-07	Frais de publication pour mise en demeure de concessionnaires déchus ..	50 000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	256.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	127.990
34-13	Services extérieurs — Fournitures	75.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	108.600
34-15	Services extérieurs — Habillement	mémoire
34-16	Ecole des mines de Miliana — Alimentation	64.000
34-91	Parc automobile	245.000
34-92	Loyers	341.200
	Total de la 4° Partie.....	2.052.990
	5° Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Travaux d'entretien des bâtiments administratifs	265.000
	Total de la 5° partie	265.000
	7° Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	92.000
	Total de la 7ème partie	92.000
	Total du Titre III.....	12.480 000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses d'études et de stages aux élèves des mines et de l'artisanat	160.000
43-02	Indemnités aux étudiants des grandes écoles en stage dans l'adminis- tration durant les grandes vacances	10.000
	Total de la 3° partie	170.000
	4° Partie	
	ACTION ECONOMIQUE	
44-02	Participation de l'Etat aux budgets de fonctionnement du centre de documentation et de statistiques sur les hydrocarbures	mémoire
44-03	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (subvention aux H.S.O.)	3.000.000
44-04	Subvention pour fonctionnement au bureau algérien des recherches et d'exploitations minières (B.A.R.E.M.)	mémoire
44-05	Subvention pour fonctionnement au centre artisanal et technique algérien (C.A.T.A.)	600 000
44-06	Subvention pour fonctionnement du bureau d'études et de réalisations industrielles (B.E.R.I.)	mémoire
44-07	Subvention au centre africain des hydrocarbures	3.800 000
44-08	Subvention pour fonctionnement à l'Institut algérien des pétroles (I.A.P. — quote-part algérienne)	mémoire
	Total de la 4° Partie du titre IV.....	7.400.000
	Total du Titre IV	7.570.000
	Total pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	20.050 000

Décret n° 67-12 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre des travaux publics et de la construction

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III — MOYENS DES SERVICES		
1ère partie — PERSONNEL — REMUNERATIONS D'ACTIVITE		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.306.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	156 300
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	260.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	16.861.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	1.872 000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	291.000
31-15	Services extérieurs — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales ..	9 013 000
31-16	Services extérieurs — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	620.000
31-21	Etablissements d'enseignements et de formation professionnelle — Rémunérations principales	750 000
31-22	Etablissements d'enseignements et de formation professionnelle — Indemnités	250.000
31-23	Etablissements d'enseignements et de formation professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-33	Services extérieurs — Inscriptions maritimes — Personnel des phares et balises — Salaires et accessoires de salaires	258.000
31-43	Services scientifiques et laboratoire central — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.417.000
31-59	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	90.000
TOTAL DE LA 1^{re} PARTIE		34.294.300
3^e Partie		
Charges sociales		
33-91	Prestations familiales	5.700 000
33-93	Sécurité sociale	1.000.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	52.000
TOTAL DE LA 3^{ème} PARTIE		6.752.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie — MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	160.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	60.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	126.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	172.000
34-05	Administration centrale — Habillement	11.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	1.180.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	101.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	515.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	1.065.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	10.000
34-17	Hydraulique — Participation au fonctionnement du laboratoire du bâtiment et des travaux publics	50.000
34-18	Hydraulique — Police des cours d'eau	70.000
34-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Remboursement de frais	130.000
34-22	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Matériel et mobilier	80.000
34-23	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Fournitures	33.000
34-24	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Charges annexes	54.500
34-26	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires	230.000
34-91	Parc automobile	2.200.000
34-92	Loyers	80.000
	TOTAL DE LA 4ème PARTIE	6.327.500
	5ème partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	50.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	1.000.000
35-12	Travaux d'entretien et de réparation des routes nationales	59.000.000
35-21	Ports maritimes — Phares et balises — Domaine maritime de défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation	3.800.000
35-51	Hydraulique — Travaux d'entretien	4.700.000
35-72	Entretien des aérodromes	1.460.000
	TOTAL DE LA 5ème PARTIE	70.010.000
	6ème partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
36-01	Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français	650.000
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle	mémoire
	TOTAL DE LA 6ème PARTIE	650.000
	Total pour le titre III	118.033.800
	TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE	
43-01	Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses	220.000
	TOTAL POUR LA 3ème PARTIE	220.000
	4ème partie — ACTION ECONOMIQUE — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS	
44-41	Subventions en annuités pour travaux de voiries et égouts	mémoire
	TOTAL DU TITRE IV	220.000
	Total pour le ministère des travaux publics et de la cons- truction	118.253.800

Décret n° 67-13 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre du commerce

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.785.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	134.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	2.172.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	117.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	50.000
Total de la 1ère Partie		4.278.000
3 ^e Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	400.000
33-92	Prestations facultatives	25.000
33-93	Sécurité sociale	130.000
Total de la 3 ^e Partie		555.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	4^e Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	132.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	30.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	32.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000
34-05	Administration centrale — Habillement	6.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	280.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	20.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	36.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	50.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	6.000
34-91	Parc automobile	90.000
34-92	Loyers	50.000
	Total de la 4 ^e Partie	747.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	30.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	30.000
	6^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention à l'O.F.A.L.A.C. (Foire - Services à l'étranger)	1.400.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	1.400.000
	Total du titre III	7.010.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES.	
	3^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Frais de stages	40.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	40.000
	Total du titre IV	40.000
	Total pour le ministère du commerce	7.050.000

Décret n° 67-14 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	2.109.355
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	116.100
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	62.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	4.103.529
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	90.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	130.000
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Salaires	14.477.813
31-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Indemnités et allocations diverses	100.000
31-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Personnel vacataire et journalier	70.301
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	400.542
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	50.000
Total de la 1ère Partie		21.709.940
3 ^e partie		
<i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	3 004.884
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	1.515.540
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	10.000
Total de la 3^e partie		4.550.424

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	156.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	50.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	80.530
34-04	Administration centrale — Charges annexes	160.000
34-05	Administration centrale — Habillement	9.100
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	100.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	80.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	136.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	350.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	14.000
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais	230.000
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel et mobilier	3.250.000
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Fournitures	217.000
34-44	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Charges annexes	320.000
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Habillement	60.000
34-46	Formation professionnelle des adultes — Approvisionnement des cantines	3.300.000
34-91	Parc automobile	460.000
34-92	Loyers et charges locatives	324.250
Total de la 4ème Partie		9.847.300

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparation — Administration centrale	10 000
35-11	Entretien et réparation — Services extérieurs	70 000
	Total de la 5ème partie	80 000
	Total du titre III	36.187.964
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43 42	Formation professionnelle des adultes — Indemnités aux stagiaires ...	11 357.000
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.E. et A.A.S.E.)	2.400 000
43-44	Subventions et indemnités (S.N.C.F.A.)	182.000
43-45	Subventions et indemnités — (Institut de psychotechnique et de biométrie et institut technique du bâtiment)	103.000
43-46	Subventions et indemnités — (Collège Drarni)	250 000
47	Mouvements et déplacements des travailleurs	42 000
	Total de la 3ème partie	14.334.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et Solidarité</i>	
46-01	Aide aux populations pour la distribution de denrées de première nécessité et de secours vestimentaires	22 250 000
46-02	Subvention au Secours National Algérien	3.750.000
	Total de la 6ème Partie	26.000.000
	7ème Partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contributions à la caisse autonome de retraite et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie	3 139 000
	Total du titre IV	43.773 000
	Total pour le ministère du travail et des affaires sociales	79.960.964

Décret n° 67-15 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fon-

ctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de la jeunesse et des sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature par chapitre des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au ministre de la jeunesse et des sports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.103.326
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	130.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	55.000
31-11	Inspection départementale — Rémunérations principales	1.134.178
31-12	Inspection départementale — Indemnités et allocations diverses	18.500
31-13	Inspection départementale — Personnel vacataire et journalier	132.578
31-21	Education physique et sportive. — Rémunérations principales	8.087.320
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses	80.000
31-31	Centres de formation des cadres — Rémunérations principales	1.445.460
31-32	Centres de formation des cadres — Indemnités et allocations diverses	16.000
31-33	Centres de formation des cadres — Personnel vacataire et journalier	118.840
31-41	Jeunesse et éducation populaire. — Rémunérations principales	14.056.310
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses	144.200
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier	1.204.460.
31-29	Personnel à reconvertir	1.141.753
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	10.000
Total de la 1ère Partie		29.882.123
3ème Partie		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	3.056.008
33-93	Sécurité sociale	1.020.000
Total de la 3ème Partie		4.076.008
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	136.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	70.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	150.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	147.000
34-05	Administration centrale — Habillement	22.000
34-11	Inspections départementales — Remboursement de frais	30.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
34-12	Inspection départementale — Matériel et mobilier	28.000
34-13	Inspection départementale — Fournitures	44.000
34-14	Inspection départementale — Charges annexes	203.840
34-15	Inspection départementale — Habillement	12.500
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	60.000
34-22	Education physique et sportive — Matériel et mobilier	10.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	400.000
34-24	Education physique et sportive — Charges annexes	100.000
34-31	Centres de formation des cadres — Remboursement de frais	150.000
34-32	Centres de formation des cadres — Matériel et mobilier	130.000
34-33	Centres de formation des cadres — Fournitures	55.000
34-34	Centres de formation des cadres — Charges annexes	51.570
34-35	Centres de formation des cadres — Alimentation	250.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	91.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	110.000
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Fournitures	864.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	642.160
34-45	Jeunesse et éducation populaire — Habillement	350.000
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation des cantines	1.970.000
34-91	Pare automobile	539.000
34-92	Loyers	123.399
	Total de la 4ème partie	6 739.869
	5° Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	80.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	500.000
	Total de la 5ème partie	580.000
	6° Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions de fonctionnement aux CREPS. et CNEPS	1.000.000
	Total de la 6° partie	1.000.000
	7° Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Information et propagande	80.000
	Total du titre III	42.358.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie <i>Action internationale</i>	
42-91	Rencontres internationales de jeunes	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3° Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses	10.000
43-03	Subventions — Encouragements	3.582.000
43-04	Fonctionnement des colonies de vacances	1.800.000
	Total de la 3° partie	5.192.000
	Total du titre IV	5.642.000
	Total pour le ministère de la jeunesse et des sports	48.000.000

Décret n° 67-16 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des habous.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des habous, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des habous sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre des habous

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunération d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.330.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	130.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	250.000
31-11	Cultes — Rémunérations principales	9.700.665
31-21	Enseignement religieux — Rémunérations principales	300.000
31-22	Enseignement religieux — Indemnités aux <i>talebs</i> de l'enseignement coranique	2.400.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
Total de la 1ère Partie		14.110.665
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales	3.520.000
33-92	Prestations facultatives	100.000
33-93	Sécurité sociale	730.000
Total de la 3ème Partie		4.350.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	120.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	15.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	104.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	40.300
34-05	Administration centrale — Habillement	6.300
34-11	Cultes — Remboursement de frais	20.000
34-12	Cultes — Matériel et mobilier	200.000
34-13	Cultes — Fournitures	5.000
34-14	Cultes — Charges annexes	180.000
34-21	Enseignement religieux — Remboursement de frais	20.000
34-22	Enseignement religieux — Matériel et mobilier	100.000
34-23	Enseignement religieux — Fournitures	20.000
34-24	Enseignement religieux — Charges annexes	10.000
34-26	Enseignement religieux — Alimentation	233.000
34-91	Parc automobile	130.000
34-92	Loyers	30.000
Total de la 4ème Partie		1.233.600
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des Immeubles de l'administration centrale	20.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	200.000
Total de la 5ème Partie		220.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-03	Pèlerinage aux lieux saints de l'Islam	50.000
Total de la 7ème Partie		50.000
Total du Titre III		15.963.665
TITRE IV		
<i>Interventions publiques</i>		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-21	Bourses de l'enseignement religieux	100.000
Total du titre IV		100.000
Total pour le ministère des habous		20.063.665

Décret n° 67-17 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget des charges communes.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget des charges communes, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement pour 1967
au budget des charges communes

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE I	
	DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES	
	1^{re} Partie	
	<i>Dettes amortissables</i>	
11-01	Emprunts d'Etat	110.432.000
11-02	Chemins de fer. — Annuités de rachat	mémoire
	Total de la 1 ^{re} Partie.....	110.432.000
	2^e Partie	
	<i>Dettes intérieures. — Dettes flottantes</i>	
12-01	Intérêts des comptes de dépôts au trésor et des bons du trésor	35.000.000
	Total de la 2 ^e Partie.....	35.000.000
	4^e Partie	
	<i>Garanties</i>	
14-01	Garanties aux emprunts et avances contractées par les collectivités et établissements publics	55.000.000
	Total de la 4 ^e Partie.....	55.000.000
	5^e Partie	
	<i>Dépenses en atténuation des recettes</i>	
15-01	Remboursements sur produits indirects et divers	500.000
15-02	Attribution à divers, du produit d'amendes et condamnations pécuniaires	800.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
15-03	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure — Remises gracieuses et débits admis en surséance indéfinie	mémoire
15 04	Exercice du droit de préemption de l'administration en matière de mutation d'immeubles ou de droits immobiliers	mémoire
	Total de la 5 ^e Partie	800.000
	7^e Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
17-10	Couverture des créances irrécouvrables constatées au titre des opérations d'avances du trésor	mémoire
17-11	Remboursement des découverts des exercices antérieurs	mémoire
17-12	Versement à la Caisse de réserve	mémoire
	Total de la 7 ^e Partie.....	mémoire
	Total du titre I	201.232.000
	TITRE II	
	POUVOIRS PUBLICS	
20-21	Dotation des pouvoirs publics	47.000.000
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel - Rémunérations d'activité</i>	
31-91	Rémunérations des agents français en coopération technique — Crédit provisionnel	30.000.000
	Total de la 1 ^{re} Partie.....	30.000.000
	2^e Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-91	Arrérages de pensions et allocations viagères	90.565
32-92	Rentes d'accidents du travail	2.500.000
32-94	Contribution patronale pour la constitution des pensions — Versements à la caisse générale des retraites	35.000.000
32-95	Remboursement à la caisse autonome d'amortissement des rentes servies en échange d'obligations émises ou garanties par l'Etat et majoration de ces rentes viagères	7.500
32-96	Contributions patronales à la constitution des retraites de certains agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat	mémoire
32-99	Contribution de l'Etat à la constitution des retraites des ouvriers permanents	800.000
	Total de la 2 ^e partie	38.197.835
	3^e Partie	
	<i>Personnel — charges sociales</i>	
33-94	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	60.000.000
	Total de la 3 ^e partie	60.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4° Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-92	Frais de passage (Coopération technique)	7.500.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.000.000
34-94	Remboursements au budget annexe des postes et télécommunications ..	18.950.000
	Total de la 4° partie	28.450.000
	6° Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-91	Subvention au budget annexe des postes et télécommunications	13.275.000
	Total de la 6° partie	13.275.000
	7° Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-91	Dépenses éventuelles	35.500.000
	Total de la 7° partie	35.500.000
	Total du Titre III	225.422.885
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2° Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux	15.000.000
	Total de la 2° partie	15.000.000
	4° Partie	
	<i>Action économique</i>	
	<i>Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'O.C.I.	25.000.000
44-91	Bonifications d'intérêts pour l'encouragement à la construction immobilière	10.000.000
44-92	Bonifications d'intérêts diverses	mémoire
44-93	Bonifications d'intérêts aux entreprises ou organismes participant au plan d'équipement du pays	5.000.000
44-95	Remboursements sur produits indirects en faveur de l'industrialisation du pays	20.000.000
44-96	Détaxation des charges sociales et fiscales des entreprises participant au plan d'équipement	37.000.000
	Total de la 4° Partie.....	97.000.000
	6° Partie	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-91	Interventions de l'Etat en cas d'événements calamiteux et de sinistres ..	1.750.000
	Total de la 6° Partie.....	1.750.000
	Total du Titre IV	113.750.000
	Total général des charges communes.....	587.404.885

Décret n° 67-18 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au budget annexe des irrigations

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation	4.209.327
2	Charges des associations syndicales dissoutes	mémoire
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation	133.000
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Rémunérations principales	543.000
5	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Indemnités diverses	40.000
6	Ouvriers permanents du service du génie rural et de l'hydraulique agricole — Rémunérations diverses	1.125.000
7	Versement forfaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires	108.500
8	Prestations familiales	300.000
9	Sécurité sociale	100.000
10	Secours	10.000
11	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Remboursement de frais	35.000
12	Salaires des ouvriers temporaires des périmètres d'irrigation	4.600.000
13	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation et de défense contre les eaux nuisibles	2.185.000
14	Frais de fonctionnement de l'agence comptable et des services extérieurs	170.000
15	Parc automobile	725.416
16	Dépenses diverses	13.000
Total des crédits ouverts pour le budget annexe des irrigations ..		14.297.243

Décret n° 67-19 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (art. cle 7) ;

Décète :

Article 1^{er}. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement au budget de l'Etat des redevances d'amortissement des adductions d'eau potable construites par l'Etat	125.777
2	Charges des associations syndicales dissoutes	mémoire
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle	82.500
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Rémunérations principales	312.000
5	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Remboursement de frais	50.000
6	Versement forfaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires	64.000
7	Personnel titulaire et auxiliaire des services de l'approvisionnement en eau potable et industrielle — Indemnités diverses	31.700
8	Ouvriers permanents du service des ponts et chaussées — Approvisionnement en eau potable — Rémunérations principales	890.000
9	Prestations familiales	277.381
10	Sécurité sociale	51.500
11	Remboursement des services rendus par l'Etat	100.000
12	Secours	2.000
13	Personnel temporaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Salaires et accessoires de salaires	783.450
14	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle	1.026.692

15	Dépenses à rattacher au budget de l'Etat pour travaux de renouvellement des ouvrages d'adduction d'eau potable	mémoire
16	Dépenses diverses	3.000
17	Dépenses sur ressources prélevées sur le fonds spécial d'équilibre et d'exploitation de l'adduction d'eau de la Tafna	mémoire
	Total des crédits ouverts au budget annexe de l'eau potable et industrielle	3.800 000